



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : *Boulevard Industriel 127 à 1070 Anderlecht*
- Identité du demandeur : **S.P.R.L. LOUIS LE DEBOUCHEUR**, Boulevard Industriel 127 à 1070 Anderlecht
- Demande de: **Permis d'Environnement de classe 2 : PE 130/2021 - Nouvelle demande**

Nature de l'activité principale : exploiter des emplacements de parking, un compresseur d'air et des produits dangereux

Exploitation (rubriques) : *Emplacements de parking couverts et non couverts (21 véhicules - rubrique 68 A), Compresseur d'air (2.2 kW - rubrique 71 A), Produits dangereux (595 kg - rubrique 121 A)*

Zone : P.R.A.S. : zone de chemin de fer, zone d'industries urbaines, le long d'un espace structurant
P.P.A.S. : Rive Droite A.R. 14/02/1962.

Motifs principaux de l'enquête : classe 2 : article 50 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

L'enquête se déroule :

A partir du **03/01/2021** et jusqu'au **17/01/2022** inclus.

Le dossier est consultable sur rendez-vous pris par téléphone au 02/558 08 49 à l'administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration Communale d'Anderlecht – 100, rue de Veeweyde - service Permis d'Environnement ;
- du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 15h ;
- le lundi entre 15h et 20h.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestres et Echevins :
 - à l'adresse mail : environnement@anderlecht.brussels;
 - à l'adresse postale : Place du Conseil, 1 à 1070 Bruxelles, **au plus tard le 17/01/2022.**
- Oralement, **sur rendez-vous** auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

L'enquête annoncée ci-dessus résulte d'une obligation légale et ne préjuge en rien de l'avis du Collège des Bourgmestres et Echevins sur le projet présenté.

Fait à Anderlecht, le 16/12/2021.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN,

Par délégation :
L'Echevin de l'Urbanisme et de l'Environnement,

A. KESTEMONT¹

¹ Reproduction de la signature.

